



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 694-22

AVIS PUBLIC est par la présente donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adoptée lors de sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2022, le règlement 694-22 portant le titre suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 694-22 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI).**

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat de conformité en date du 8 septembre 2022.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales d'ouverture du bureau.

**DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 12<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022.**



Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.



Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière